

PROGRAMME FRANCO-SLOVENE DE COOPERATION SCIENTIFIQUE "PROTEUS"

Procès-verbal de la 21^{ème} réunion du Comité Mixte

de Sélection du Programme PROTEUS

Dans le cadre de l'Accord de coopération culturelle, éducative, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République de Slovénie signé à Ljubljana le 6 novembre 1992 et en référence à la réunion qui s'est tenue à Ljubljana le 30 juin 1994, la vingt-et-unième réunion du comité de sélection des projets "PROTEUS" s'est tenue, en audioconférence, le 17 décembre 2014.

Les délégations française et slovène, dont la composition est jointe en annexes 1 et 2, ont procédé à la sélection des projets présentés en réponse à l'appel à projets pour l'année 2015.

Les deux parties rappellent que le programme PROTEUS repose sur un appel à projets lancé auprès des communautés scientifiques de chacun des deux pays. Tous les projets présentés dans les formes et délais requis en réponse à cet appel à projets ont fait, dans les deux pays, l'objet d'une évaluation scientifique.

Le comité de sélection a retenu 10 projets en s'appuyant sur leur intérêt scientifique, ainsi que sur les priorités de la coopération scientifique entre les deux pays et sur les moyens financiers de chacune des parties (cf. liste en annexe 3-A).

Par ailleurs, les 10 projets sélectionnés au cours de la précédente réunion bilatérale ont tous été reconduits en deuxième année (cf. liste en annexe 3-B).

Les deux parties conviennent pour le programme « PROTEUS » des modalités administratives et financières détaillées en annexe 4.

Elles confirment toute l'importance qu'elles attachent à la diffusion des résultats par des publications communes et souhaitent favoriser dans la mesure du possible la mobilité de jeunes scientifiques dans le cadre de ces projets. Elles expriment le vœu que les collaborations puissent se poursuivre dans le cadre des programmes européens ou internationaux, ou en relation avec les secteurs économique et industriel.

Fait à Ljubljana, le 17 Décembre 2014.

Le chef de la délégation slovène

Le chef de la délégation française



Mme Tea GLAŽAR
Directrice du département de la coopération
internationale et des affaires européennes
Ministère de l'éducation, de la science et du
sport



Mme Anne DURUFLÉ
Conseillère de coopération et d'action
culturelle
Ambassade de France en Slovénie

ANNEXE 1

DÉLÉGATION FRANÇAISE

A Ljubljana,

Mme Anne DURUFLÉ

*Conseillère de coopération et d'action culturelle
Ambassade de France en Slovénie*

M. Rudy BAZENET

*Attaché de coopération scientifique et universitaire
Ambassade de France en Slovénie*

A Paris,

M. Olivier FAVRY

*Direction générale de la mondialisation, du
développement et des partenariats (DGM)
Direction de la Coopération culturelle, universitaire et
de la recherche (DCUR)
Sous-direction de la recherche et des échanges
scientifiques (DGM/DCUR/RECH)
Ministère des Affaires Etrangères et du
Développement International (MAEDI)*

Mme Marie-Claude DAUCHEL

*Mission Europe et international pour la recherche,
l'innovation et l'enseignement supérieur (MEIRIES)
Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche (MENESR)*

Mme Elisabeth LEGRAND

*Département Europe, Russie, Caucase et Asie
centrale (DREIC)
Sous-direction aux affaires européennes et
internationales
Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche (MENESR)*

ANNEXE 2

DÉLÉGATION SLOVÈNE

Ministère de l'Education, de la Science et du Sport (MIZS) :

Mme Tea GLAŽAR Directrice, Département de la coopération internationale et des affaires européennes

M. Tomaž BOH Directeur, Département scientifique

Mme Maja KERŽAN Département de la coopération internationale et des affaires européennes

Agence nationale pour la recherche de la République de Slovénie (ARRS) :

M. Primož PRISTOVŠEK Directeur, Département des relations internationales et des infrastructures de recherche

ANNEXE 3 A**Projets retenus au titre du Programme PROTEUS
1^{ème} année**

PORTEUR FRANCAIS DU PROJET	PORTEUR SLOVENE DU PROJET	Contribution financière par projet par année FR (Euros)	Contribution financière par projet par année SI (Euros)
M. Alexandre SUKHOV	M. Franc FORSTNERIČ	1550	2000
M. Fabrice BERT	M. Andrej ZORKO	1550	2000
Mme Dominique COSTA	M. Anton KOKALJ	1550	2000
M. Emmanuel GUILMEAU	M. Bernik SLAVKO	1550	2000
M. Bruno ANTONNY	M. Jure DERGANČ	1550	2000
M. Etienne ROUX	M. Marko MARHL	1550	2000
M. Frédéric TAIEB	Mme Darja ŽGUR-BERTOK	1550	2000
M. Freek STULP	M. Andrej GAMS	1550	2000
M. Didier ROCHAT	M. Gregor BELUŠIČ	1550	2000
M. Bernard RIES	M. Martin MILANIČ	1550	2000

ANNEXE 3 B

Projets retenus au titre du Programme PROTEUS 2^{ème} année

PORTEUR FRANCAIS DU PROJET	PORTEUR SLOVENE DU PROJET	Contribution financière par projet par année FR (Euros)	Contribution financière par projet par année SI (Euros)
M. Alexandre PINLOU	M. Riste ŠKREKOVSKI	1550	2000
Mme Hélène BARRETEAU	M. Stanislav GOBEC	1550	2000
M. Daniel GRANDE	M. Peter KRAJNC	1550	2000
M. Dominique CAHARD	Mme Barbara MOHAR	1550	2000
Mme Anne-Marie DELORT	M. Mladen FRANKO	1550	2000
M. Francis TASSAUX	Mme Jana HORVAT	1550	2000
M. Pascal LABLANQUIE	M. Matjaž ŽITNIK	1550	2000
M. Jean TOUTAIN	Mme Alenka RISTIC	1550	2000
M. Florian MALARD	M. Cene FIŠER	1550	2000
M. Fabien ARNAUD	Mme Maja ANDRIČ	1550	2000

ANNEXE 4

MODALITÉS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES DU PROGRAMME D' ACTIONS INTÉGRÉES PROTEUS

La partie slovène prendra à sa charge les voyages vers la France des chercheurs slovènes jusqu'à leur destination finale, ainsi que les frais de séjour en Slovénie des chercheurs français. Jusqu'à un mois de séjour, il sera remis aux chercheurs français le per diem correspondant au montant publié dans le Journal Officiel de la République de Slovénie (21,39 EUR). Ils bénéficieront en outre de la prise en charge des frais d'hébergement.

La partie française prendra à sa charge les voyages vers la Slovénie des chercheurs français jusqu'à leur destination finale, ainsi que les frais de séjour en France des chercheurs slovènes. Il sera remis à ces derniers 110 € par jour incluant les déplacements professionnels intérieurs.

Chaque échange dans le cadre de ce programme est soumis à l'obligation pour le chercheur d'adhérer à un régime d'assurance permettant de couvrir d'éventuels accidents et frais médicaux dans le pays d'accueil.

Pour la partie française, l'agence Campus France assurera la gestion des voyages des Français et des séjours des Slovènes selon des modalités qu'elle communiquera elle-même aux chercheurs français. Les chercheurs slovènes prépareront directement leur mission avec l'institution française partenaire.

Pour la partie slovène, l'ARRS (Agence nationale pour la recherche de la République de Slovénie) remboursera aux institutions slovènes concernées les frais correspondant aux voyages des chercheurs slovènes et aux séjours des chercheurs français. Les chercheurs français prépareront directement leur mission en relation avec l'institution slovène partenaire.

ANNEXE 5
CALENDRIER 2015

5 janvier 2015	Notification des résultats aux lauréats
27 février 2015	Lancement de l'appel à projets 2016
29 mai 2015	Clôture de l'appel à projets 2016
17 décembre 2015	Réunion du 22ème comité mixte de sélection